

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 274-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1214

Déposée le: 25.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rudin (Lyss, pvl) (porte-parole)

Kronenberg (Biel/Bienne, pvl)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Améliorer la protection des animaux

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

Faire passer à 100 pour cent la proportion de contrôles inopinés dans les exploitations agricoles actives dans l'élevage et la production de viande.

Instituer une commission qui sera chargée d'assurer le suivi de la protection des animaux, et l'investir de la compétence de formuler des recommandations à cet effet.

Développement

En été 2014, un volumineux matériel en provenance d'élevages de porc suisses a été mis à la disposition de l'organisation tier-im-fokus (TIF), qui se consacre à la défense des droits des animaux. Les photos ont été prises entre décembre 2013 et mars 2014. Outre les images d'exploitations des cantons de Lucerne, de Vaud et de Fribourg, il y en a aussi de sept exploita-

tions bernoises. Les anomalies et dysfonctionnements décrits par ces photos sont graves, et les images ont été publiées sur le site www.schweine-report.ch. Dans sa réponse à l'interpellation 168-2014, le Conseil-exécutif a indiqué que la moitié des contrôles sont inopinés, mais il a jugé que les préoccupations des consommateurs et des protecteurs des animaux étaient exagérées. Bien sûr, il faut partir du principe que les situations dénoncées par TIF sont des cas isolés, mais ces dysfonctionnements n'en sont pas moins inadmissibles et doivent être combattus avec détermination. Afin d'améliorer la compréhension des différents acteurs de ce marché et de faire progresser la qualité dans les élevages, il faut prendre les mesures suivantes :

1. La proportion de contrôles inopinés dans les élevages et dans la production de viande doit progressivement passer à 100 pour cent. C'est la seule manière d'obtenir qu'il soit impossible de dissimuler les anomalies. Afin que ce système de contrôle puisse être introduit de manière correcte, la proportion de contrôles inopinés doit augmenter de dix pour cent environ par an ces cinq prochaines années.
2. Chaque année, une séance sera organisée avec des éleveurs, des représentants ou représentantes des consommateurs et des organisations de protection des animaux ainsi que les autorités exécutives. Ce sera l'occasion de discuter les problèmes qui se posent et d'émettre des recommandations. Les contenus des discussions seront rendus publics.